



Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1. Débitrice: **S.I. Rue de Morat No 245 S.A.**, 1700 Fribourg
2. Déclaration de faillite: 27.05.2011
3. Suspension de faillite: 24.06.2011
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 25.07.2011
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** L'achat et la vente d'immeubles en Suisse, la construction de bâtiments, leur exploitation et leur gérance, de même que la réalisation de toutes affaires immobilières, en particulier l'achat et l'exploitation des immeubles art. 159 et 163 de la commune de Fribourg, rue de Morat No 245 et 245a, propriété de Robert Wolf, à Fribourg dont le prix global sera de CHF 125'000.00, ainsi que leur mise en valeur. (réf. sect. 1)

Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut
1700 Fribourg

00657477

